



# Note de cadrage de l'offre de formation 2024-2028

Cette note a été validée lors de la séance du 5 avril 2022 de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

## Table des matières

1.	La stratégie formation de l'université 2024-2028	3
1.1	Accompagner l'entrée à l'université, l'orientation et le parcours étudiant	3
1.2	Diversifier l'offre de parcours et les modalités de formation	3
1.3	Renforcer la valorisation et l'insertion professionnelle	4
2.	Architecture de la formation	4
2.1	Semestres, UE et ECTS	4
2.2	Personnalisation, modularisation et flexibilité des parcours	4
2.3	Contrat pédagogique	5
2.4	Formations spécifiques	5
2.5	Compétences et connaissances	5
3.	Organisation et mise en œuvre de la formation	6
3.1	Volumes horaires	6
3.2	Césure	7
3.3	Mobilité	7
3.4	Modalités de formation (présentiel, distanciel, hybride)	7
3.5	Pratiques pédagogiques	7
3.6	Accompagnement et encadrement	7
4.	Préparation à l'insertion professionnelle	8
4.1	Projet professionnel de l'étudiant	8
4.2	Mise en situation professionnelle	8
4.3	Formation tout au long de la vie	9
5.	Modalités d'évaluation et de validation	9
5.1	Document de cadrage des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)	9
5.2	L'évaluation continue intégrale (ECI)	9
5.3	Le supplément au diplôme	10
5.4	Certifications	10
5.5	Le portfolio	10
6.	Pilotage	10
6.1	Équipe pédagogique	10
6.2	Adossement à la recherche	10
6.3	Matrice de compétences et de formation	11
6.4	Soutenabilité de l'offre de formation	11
6.5	Suivi de la qualité de la formation	11
6.6	Suivi de parcours	11
6.7	Partenariats et conventionnements	11
7.	Méthodologie et calendrier pour l'élaboration et la validation de l'offre de formation	12
8.	Références réglementaires et glossaire	12
9.	Tableau de cadrage l'offre de formation 2024-2028	13

## Note de cadrage Accréditation 2024-2028

Ce document présente les lignes directrices de la prochaine offre de formation. Il est complété par un tableau de cadrage opérationnel et un document dédié à la qualité des formations de l'université de Strasbourg<sup>1</sup>.

### 1. La stratégie formation de l'université 2024-2028

La formation occupe une place centrale au sein de l'université. C'est notre mission première. Elle nous concerne et implique tous. L'ambition pour le nouveau contrat quinquennal est de proposer une offre de formation cohérente, ouverte, innovante, concertée et attractive, notamment à l'international. Il s'agira de garantir l'accès à tous à l'université dans la limite des possibilités financières et bâtimentaires. La politique de formation s'articulera autour des axes suivants :

#### 1.1 Accompagner l'entrée à l'université, l'orientation et le parcours étudiant

- Soutenir l'élaboration d'une orientation choisie et aider l'étudiant<sup>2</sup> à réfléchir son parcours et concevoir son projet d'études et professionnel.
- Favoriser l'intégration à l'université et la réussite, en particulier dans le contexte de la réforme du baccalauréat et de la loi ORE (aménagement dits « Oui, si »).
- Offrir un accompagnement adapté à tous les publics selon leur profil (étudiants étrangers, étudiants en situation de handicap, étudiants fragiles, étudiants en demande de parcours renforcés, étudiants salariés, artistes étudiants ou sportifs de haut niveau, etc.), en développant notamment le tutorat.
- Fluidifier les parcours entre les formations proposées à l'université de Strasbourg.

#### 1.2 Diversifier l'offre de parcours et les modalités de formation

- Proposer des modalités de formation adaptées aux publics accueillis et aux objectifs visés : articulation formation initiale, continue, temps plein, alternance ; adaptation des rythmes d'apprentissage ; approche raisonnée de l'enseignement à distance ou hybride, etc.
- Proposer des parcours intensifs, encourager le développement de doubles spécialisations, des parcours allongés.
- Diversifier les pratiques pédagogiques (renforcer par exemple la formation par la recherche, la pédagogie par projet, etc.)
- Renforcer et valoriser les compétences transversales dans tous les parcours de formation.
- Élargir les modalités d'internationalisation (mobilité, enseignement de spécialité en langue étrangère).
- Élaborer des passerelles entre les formations pour permettre la personnalisation et la construction progressive du parcours de l'étudiant.
- Mettre en œuvre les réformes en cohérence et synergie avec l'offre globale de formation, notamment les Instituts Thématiques Interdisciplinaire (ITI) dans l'offre master, la licence sciences pour la santé et le B.U.T. dans l'offre licence et licence professionnelle, etc.
- Porter les spécificités de l'offre de formation de l'établissement (transfrontalier, européen...).

---

<sup>1</sup> Cette note rédigée par l'équipe de la vice-présidence formation est le résultat de nombreux échanges tenus lors de la réunion des directeurs de composantes, des retours écrits obtenus des directeurs et doyens, de l'analyse de la DES et d'une première lecture devant la CFVU. Que tous soient remerciés pour leur participation.

<sup>2</sup> Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

### 1.3 Renforcer la valorisation et l'insertion professionnelle

- Étendre la professionnalisation des formations (développer la culture professionnelle de spécialité, favoriser l'immersion, développer la pédagogie par l'expérience, etc.)
- Développer les certifications et la validation par des UE, notamment en langues et pour l'engagement étudiant.
- Préparer à l'insertion professionnelle (relations avec les milieux professionnels, entrepreneuriat, lien avec les alumni).
- Accroître la lisibilité des compétences des étudiants.
- S'inscrire dans une approche qui conçoit la formation comme un processus de développement tout au long de la vie.

## 2. Architecture de la formation

### 2.1 Semestres, UE et ECTS

**Nombre de semestres** : Les formations licence et B.U.T. comptent 6 semestres, les licences professionnelles 6 semestres (licence professionnelle en 3 ans) ou 2 semestres (licences professionnelles dites « suspendues »), et les master 4 semestres.

**Nombre d'ECTS** : Chaque semestre correspond à 30 ECTS. Les doubles licences, les licences renforcées ou d'excellence peuvent dépasser 30 ECTS par semestre. Un ECTS représente 25 heures de travail étudiant. Ce travail étudiant correspond au temps de travail en face à face pédagogique auquel s'ajoute le temps de travail personnel.

**Nombre d'unités d'enseignement (UE)** : Le nombre maximum d'UE par semestre est 10. Le coefficient de l'UE est égal à son poids en ECTS. Pour les UE mutualisées, les enseignements d'ouverture et optionnels, les ECTS sont toujours des multiples de 3. Les coefficients et ECTS varient dans un rapport maximal de 1 à 5 pour une licence et de 1 à 3 pour une licence professionnelle au sein de la même année.

### 2.2 Personnalisation, modularisation et flexibilité des parcours

**Spécialisation progressive** : Un tronc commun est à prévoir au sein d'une même mention (en L1, il est supérieur ou égal à 75% des ECTS ; en L2, il est supérieur ou égal à 50% des ECTS ; en M1, il est supérieur ou égal à 25% des ECTS).

Les parcours se différencient sur 45 ECTS au minimum, qui peuvent être répartis sur plusieurs années du même diplôme. Les mises en situation professionnelle sont considérées comme des éléments différenciants.

**Unités d'enseignement optionnelles et UE libres** : Les équipes pédagogiques peuvent proposer des UE optionnelles et des UE libres. Dans le cas des UE optionnelles, la composante garantit à l'étudiant que les heures d'enseignement et les examens de cette UE sont compatibles avec son emploi du temps. Les UE optionnelles entrent nécessairement dans le calcul de la moyenne de l'étudiant. Chaque formation précise si les UE libres entrent ou non dans le calcul de la moyenne, ces UE peuvent dans tous les cas être inscrites dans le supplément au diplôme.

**Majeures/mineures** : Les équipes pédagogiques qui le souhaitent peuvent proposer une organisation de leurs UE sous la forme majeure/mineure. Les UE dites majeures sont nécessairement portées par la composante proposant le diplôme, les mineures peuvent être proposées par une autre composante. Les composantes garantissent la compatibilité des emplois du temps et des évaluations. Les

composantes peuvent voir cette approche comme un premier pas vers l'interdisciplinarité ou une expérimentation avant la mise en place d'une double licence.

**Passerelles :** Les équipes pédagogiques définissent des paliers d'orientation à différents niveaux du parcours à la fois en entrée et en sortie. Partagés avec d'autres formations du premier cycle, ces paliers d'orientation garantissent les passerelles permettant l'intégration de publics variés ainsi que la personnalisation du parcours en fonction du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les modalités de mise en œuvre de la passerelle sont à préciser par les composantes et peuvent faire l'objet d'une convention.

### **2.3 Contrat pédagogique**

Le « contrat pédagogique pour la réussite étudiante » précise le parcours de formation de l'étudiant et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite. Chaque étudiant dispose d'un contrat pédagogique qui est renouvelé chaque année. Le contrat pédagogique tient compte des situations particulières (par exemple l'aménagement des études pour les étudiants salariés, étudiants artistes, les sportifs de haut niveau, les étudiants en situation de handicap, les étudiants inscrits dans le dispositif « oui, si », etc.). Ces éléments font l'objet d'une discussion entre l'étudiant et le responsable pédagogique.

### **2.4 Formations spécifiques**

Lorsque des formations sont encadrées par des textes nationaux spécifiques (CPES, PPPE, etc.), ou des textes spécifiques à l'université (licence Sciences pour la Santé), des dérogations peuvent être mises en œuvre en fonction des cadrages nationaux et/ou locaux de certaines formations.

**ITI/EUR :** Au sein de chaque mention seront précisés les enseignements créés dans le cadre d'un ITI/EUR. Ces enseignements ont vocation à expérimenter de nouvelles modalités pédagogiques et de nouveaux contenus qui pourront s'inscrire dans l'offre de formation accréditée de l'établissement. Les porteurs d'ITI/EUR se concerteront avec les doyens ou directeurs de composante en amont de la conception de ces enseignements pour garantir la cohérence de l'offre de formation et notamment le lien entre les formations de deuxième et troisième cycles.

### **2.5 Compétences et connaissances**

Toutes les formations mettent en place des modalités et des pratiques pédagogiques qui favorisent le développement des compétences de l'étudiant et sa réussite au diplôme. Pour cela, l'équipe pédagogique définit les compétences visées (professionnelles et académiques), met en œuvre des pédagogies qui placent l'étudiant en activité (intellectuelle ou procédurale), et évalue ces compétences dans des situations les plus authentiques possibles.

L'approche par compétences implique une vision cohérente et non cloisonnée de la formation et du développement des apprentissages, partagée par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Pour des questions de clarté du cadrage de l'offre de formation, nous dissocions cependant ci-dessous les « types » de compétences.

**Compétences disciplinaires :** Un minimum de 24 ECTS par semestre est alloué aux UE disciplinaires. Plusieurs formes d'enseignement peuvent correspondre à un enseignement disciplinaire afin d'obtenir les 24 ECTS. Par exemple, un enseignement disciplinaire dispensé dans une langue étrangère peut être comptabilisé comme une UE disciplinaire. De même, les composantes qui choisissent une orientation de l'UE MTU ou PPPE fortement tournée vers leur discipline peuvent également les comptabiliser

comme des UE disciplinaires. Cette contrainte de 24 ECTS est assouplie dans le cadre des doubles licences.

La maîtrise de la langue française entre en compte dans l'évaluation des compétences disciplinaires.

Chaque cycle de formation intègre les problématiques liées au développement durable et aux enjeux de notre société (les changements globaux, la transition énergétique, écologique et/ou sociétale, la durabilité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'interculturalité, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégrité scientifique, etc.). Ces sujets ne sont pas limitatifs et prennent appui sur la recherche des laboratoires associés. La composante comptabilise annuellement les UE afin que l'université puisse produire un bilan sur le volume et la diversité des sujets abordés par le prisme disciplinaire.

**Compétences linguistiques :** De la licence au master sont prévues des UE de langues vivantes étrangères pour non spécialistes et des UE d'enseignements disciplinaires obligatoirement dispensées en langues étrangères.

- Il est recommandé que les formations de master 2 dans les disciplines où cela est pertinent soient prioritairement dispensées en langue étrangère.
- Des UE libres en langue étrangère peuvent être proposées aux étudiants via des initiatives telles que EPICUR ou Eucor.

**Compétences numériques :** Chaque parcours de licence et de master prévoit au minimum un enseignement de développement des compétences numériques. Si au niveau licence cet enseignement peut être généraliste, au niveau master il porte nécessairement sur des outils et des pratiques liés à la discipline.

**Compétences méthodologiques :** Au premier semestre de licence, au minimum 1 UE ou un enseignement porte sur la méthodologie du travail universitaire (3 ECTS au minimum). Lorsque ces enseignements intègrent les méthodes, outils et concepts propres à la discipline, ils peuvent être considérés comme une UE disciplinaire. Les composantes sont invitées à intégrer l'amélioration des compétences rédactionnelles et de communication à l'oral (voir la rubrique certification) dans cette UE.

### 3. Organisation et mise en œuvre de la formation

#### 3.1 Volumes horaires

- Les volumes horaires indiqués dans le tableau de cadrage correspondent à des heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.
- Lorsque qu'un semestre est dédié au stage, jusqu'à 250 heures peuvent être déduites du volume d'heures d'enseignement de l'année.
- L'établissement d'une convention de stage est conditionné à un minimum de 200 heures de formation pour l'année dont au moins 50 heures en présentiel.
- Une formation en apprentissage doit compter un minimum de 400 heures d'enseignement par année.
- Dans le cadre d'une mobilité internationale, c'est l'équivalent en ECTS et non en volume horaire qui est pris en compte.

### 3.2 Césure

La césure est une période pendant laquelle l'étudiant suspend sa formation pour acquérir une expérience professionnelle ou personnelle, qui peut lui permettre d'acquérir des crédits ECTS. La durée de la césure est d'un semestre au minimum et de deux semestres consécutifs au maximum.

L'université de Strasbourg détermine le calendrier, la procédure et les documents requis et organise l'encadrement pédagogique et l'accompagnement de l'étudiant.

### 3.3 Mobilité

La mobilité étudiante s'inscrit dans des partenariats et conventions universitaires et fait l'objet d'une reconnaissance formalisée dans la validation des semestres et le supplément au diplôme.

### 3.4 Modalités de formation (présentiel, distanciel, hybride)

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel, en distanciel ou dans des formats hybrides. Le choix des modalités de formation est dicté autant que possible par l'approche pédagogique. Les étudiants sont informés à l'inscription des modalités de formation. L'enseignement hybride ou à distance doit se justifier pédagogiquement et doit en tous les cas garantir la qualité des apprentissages pour tous les étudiants.

### 3.5 Pratiques pédagogiques

**Approche par compétences** : L'offre de formation 2024-2028 s'inscrit résolument dans une approche par compétences. Pour cela les équipes pédagogiques veillent à garantir l'alignement pédagogique dans leurs diplômes et parcours. Les contenus, les pratiques et modalités pédagogiques ainsi que les évaluations sont pensées et mises en œuvre de manière cohérente afin de permettre aux étudiants de développer et se faire certifier les compétences visées par la formation. Ces compétences visées correspondent à celles des fiches RNCP mais ne se limitent pas forcément à celles-ci.

**Pratiques pédagogiques actives** : L'approche par compétences s'appuie sur des pratiques pédagogiques diversifiées, adaptées aux objectifs de formation et aux profils des étudiants. Ces pratiques pédagogiques mettent les étudiants au cœur de leurs apprentissages en favorisant les mises en situation, l'interactivité et le suivi du développement des compétences des étudiants.

**Formation par la recherche** : La formation par la recherche est assurée à tous les niveaux de diplôme. Les équipes développent pour cela des pratiques pédagogiques telles que citées plus haut, qui favorisent le développement des compétences scientifiques des étudiants (culture scientifique, démarche d'investigation, savoirs disciplinaires et interdisciplinaires, intégrité scientifique, gestion de projet, diffusion scientifique, etc.).

### 3.6 Accompagnement et encadrement

**L'enseignant référent** : Assure un suivi personnalisé des étudiants de manière à favoriser leur réussite. Il accompagne ainsi l'étudiant dans son projet d'étude et professionnel, le conseille pour améliorer ses méthodes de travail universitaire et sa compréhension du fonctionnement de l'université et de la formation. Il participe à l'élaboration du « contrat pédagogique pour la réussite étudiante » avec le responsable pédagogique concerné.

**Le tutorat** : Les équipes pédagogiques peuvent mettre en place un tutorat ou orienter leurs étudiants qui en ont besoin vers les dispositifs existants. L'engagement comme tuteur peut être valorisé dans l'UE « engagement de l'étudiant » ou, lorsque ce tutorat est complété par une formation, dans une UE libre de 3 ECTS.

**Prise en compte des besoins spécifiques** : Les équipes pédagogiques veillent à prendre en compte dans l'organisation de la formation et des évaluations, ainsi que dans leurs pratiques pédagogiques, les besoins des étudiants à profils particuliers et notamment ceux des étudiants en situation de handicap ou salariés, sportifs de haut niveau, étudiants artistes, etc.

#### 4. Préparation à l'insertion professionnelle

##### 4.1 Projet professionnel de l'étudiant

Au niveau licence, entre le S2 et le S6, chaque parcours propose au moins 3 UE de projet professionnel de l'étudiant (PPE) et de connaissance du monde professionnel. Construit sur l'ensemble de la formation, le PPE doit permettre à l'étudiant de questionner l'adéquation entre ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles et ses atouts dans l'objectif de concevoir un parcours de formation cohérent avec la finalité envisagée.

##### 4.2 Mise en situation professionnelle

Chaque parcours de licence et master intègre deux mises en situation professionnelle parmi les propositions suivantes :

- Un stage professionnel court en lien avec le cœur de formation (minimum 3 à 4 semaines en L2 ou M1 ou 6 semaines en M2).
- Un stage long (plus de 10 semaines) ou un stage de recherche ou une période d'alternance.
- Un projet tutoré ou une mission professionnelle.
- Une initiation à la recherche avec la rédaction d'un mémoire en licence, d'un mémoire de recherche en master (le mémoire de recherche peut être lié à un stage).
- Une UE étudiant entrepreneur.
- Tout autre dispositif lié à la professionnalisation (le syllabus de la formation précisera le lien avec la professionnalisation).

Ces mises en situation professionnelle peuvent faire l'objet d'UE autonomes ou être intégrées dans plusieurs UE disciplinaires.

Chaque étudiant doit réaliser au minimum un mémoire de recherche et un stage durant son cursus de master. Le cadrage national s'applique pour les B.U.T. et LP. L'ensemble des enseignements, par la mise en situation et le lien fait entre théorie et pratique, contribue à la professionnalisation des étudiants. De la même façon, l'équipe pédagogique veille à développer et consolider les liens avec les partenaires professionnels, en particulier par le biais des *alumni*.

Les parcours comptant plus de 200 étudiants en L3 peuvent adapter ces modalités en ne proposant qu'une UE de professionnalisation sur l'ensemble du cycle.

**Le stage** : Correspond à une période de formation et d'activité en milieu professionnel, en lien avec la formation suivie et le projet de l'étudiant. Il est encadré par un tuteur professionnel (le maître de stage) et un tuteur enseignant, et s'inscrit rigoureusement dans le cadrage réglementaire des stages. Il ne peut durer plus de 926h, s'intègre dans une formation d'au moins 200 heures dont 50 en présentiel, implique une restitution par l'étudiant et une évaluation.

**La mission professionnelle/le projet tutoré** : Il s'agit d'un projet réalisé par un groupe d'étudiants qui répond à un commanditaire interne ou externe. Le groupe travaille en autonomie, encadré par un tuteur enseignant. Ce dispositif implique une restitution par les étudiants et une évaluation. Le projet tutoré fait référence à un cadrage réglementaire en B.U.T., licence professionnelle et cursus d'ingénieur. La

mission professionnelle, semblable d'un point de vue pédagogique, ne relève pas de cadrage réglementaire pour l'instant et permet une organisation plus souple. Il est rappelé qu'un projet tutoré ne peut juridiquement se substituer à un stage.

**L'alternance** : Est un dispositif où l'alternant dispose à la fois du statut d'étudiant et de salarié. Il alterne les périodes de formation et d'activité en milieu professionnel et les périodes de formation à l'université. Il est encadré par un tuteur professionnel et un tuteur enseignant. L'alternance s'inscrit rigoureusement dans le cadrage réglementaire et implique une restitution par l'étudiant et une évaluation.

**Le mémoire** : Repose sur un travail de synthèse (plutôt en fin de licence) ou de recherche (plutôt en master) qui mobilise les différentes compétences disciplinaires et méthodologiques développées pendant la formation. Tout ou partie des UE de mise en situation professionnelle peut y être dédié.

**L'UE entrepreneuriat/le DU étudiant entrepreneur** : Forme les étudiants à la création d'entreprise et au management de projet entrepreneurial.

**L'UE engagement de l'étudiant /le DU engagement de l'étudiant** : Reconnaît, valorise et valide pour l'obtention du diplôme les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant dans l'exercice des activités associatives, sociales ou professionnelles.

### 4.3 Formation tout au long de la vie

Les équipes pédagogiques favorisent l'accès à la formation et au diplôme dans le cadre de la formation tout à long de la vie (VAE, offre modulaire par bloc de compétences, etc.). Ainsi, les modalités de formation varient pour s'adapter à la diversité des profils et des publics en développant l'offre de formation en alternance mais aussi la formation continue. Il est suggéré pour cela, lors de la construction de l'offre de formation, de privilégier une architecture de formation modulaire afin de permettre une hybridation des différents types de publics accueillis (formation initiale et formation tout au long de la vie).

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

L'élément de base de l'évaluation et de la compensation est l'UE.

### 5.1 Document de cadrage des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)

Ce document comporte le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient, et le caractère de l'épreuve (évaluation continue, terminale, avec convocation, sans convocation). Les MECC sont validées par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) et communiquées aux étudiants au plus tard un mois après la rentrée. Dans le cadre de leurs MECC, les composantes peuvent identifier des UE correspondant à des blocs de compétences et préciser que ces UE ne sont pas compensables.

### 5.2 L'évaluation continue intégrale (ECI)

L'évaluation des acquis des étudiants peut être organisée sous le régime du contrôle terminal combiné ou non avec du contrôle continu ou de l'évaluation continue intégrale. L'ECI doit être privilégiée dans toutes les formations. Elle repose sur des évaluations régulièrement réparties sur le semestre, en nombre suffisant pour garantir le principe de seconde chance. Elle prend des formes variées comme des épreuves écrites, orales, activités pratiques, rendus de travaux, projets, etc., s'organise en présentiel ou en ligne. L'évaluation continue intégrale implique une dimension formative des évaluations et donc un retour aux étudiants sur les évaluations pour leur permettre de progresser avant l'évaluation suivante.

Le nombre de notes pour évaluer une UE est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS affectés à l'UE, du nombre d'enseignements qui la composent et de la nature des enseignements. Aucune note ne peut cependant contribuer à plus de 50 % de la moyenne de l'UE et un minimum de trois notes par UE est attendu.

### **5.3 Le supplément au diplôme**

Il accompagne le diplôme pour favoriser la reconnaissance du parcours suivi par l'étudiant, valoriser la mobilité internationale et encourager la personnalisation des parcours et le développement des compétences. Ce document synthétique retrace l'ensemble des unités d'enseignement (UE obligatoires et optionnelles) acquises durant le parcours de formation de l'étudiant.

### **5.4 Certifications**

Les certifications non disciplinaires (en langue étrangère autre que l'anglais, Pix certification aux compétences numériques, Ecri+ certification au français écrit) sont à préférer au niveau licence sans pour autant être obligatoires. Les certifications à finalité professionnelle et disciplinaire sont prioritairement proposées au niveau master.

Chaque étudiant doit nécessairement se présenter à la certification en langue anglaise pour valider son diplôme (en licence, licence Pro et B.U.T.).

Si l'obtention d'une certification est obligatoire, alors la composante doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.

### **5.5 Le portfolio**

Chaque étudiant est incité à élaborer son portfolio sous la forme d'un document physique ou numérique (l'outil MonPortfolio – Mahara – est accessible depuis Ernest ou <https://monportfolio.unistra.fr/>). Ce portfolio est l'occasion pour l'étudiant de mener une démarche réflexive sur ses expériences ainsi que ses acquis universitaires et professionnels. Il lui permet ainsi de valoriser ses compétences en vue de son insertion professionnelle. Le portfolio peut être rendu obligatoire comme modalité d'évaluation des compétences et servir de document de travail et d'évaluation dans les UE de PPE.

## **6. Pilotage**

### **6.1 Équipe pédagogique**

La composante caractérise l'équipe enseignante impliquée. Ainsi, pour chaque mention, parcours, UE, la composante identifie le ou les enseignants en charge, le volume horaire enseigné (en CM, TD, TP, encadrement) et précise les MECC. La direction de composante met en place un conseil de perfectionnement par mention qui se réunit au moins une fois par an et veille également à nommer un directeur des études ou un référent au niveau de la mention.

### **6.2 Adossement à la recherche**

Au niveau licence, il est souhaitable d'identifier pour chaque parcours une structure de recherche en lien avec le cœur de formation dont les membres interviennent dans la formation. L'identification d'une ou plusieurs structures de recherche, dont les membres titulaires interviennent dans la formation et dont les travaux sont en lien avec les spécificités du parcours, est obligatoire au niveau master. Les composantes qui portent des formations sans que leurs enseignants titulaires n'effectuent de recherche en lien avec les thématiques de la formation pourront se voir refuser la reconduction de leur accréditation.

### **6.3 Matrice de compétences et de formation**

Chaque parcours identifie la fiche RNCP répondant à la finalité professionnelle de la formation. Les compétences identifiées sur la fiche RNCP correspondent *a minima* aux compétences que la formation permet d'acquérir. Les formations peuvent viser des compétences d'un niveau et d'une variété supérieurs à celles de la fiche RNCP nationale de référence de la mention.

Pour chaque parcours, l'équipe pédagogique élabore les documents suivants :

- Le référentiel des compétences visées pour le diplôme.
- Une matrice de croisement des compétences du parcours/de la mention avec les blocs de compétences RNCP de la mention du diplôme (cette matrice doit intégrer au minimum les blocs de compétences de la fiche RNCP, mais la formation peut ne pas se limiter aux compétences professionnelles de la fiche RNCP).
- La matrice de formation qui croise le programme de formation (les UE) et les compétences visées dans une approche cohérente de l'ensemble de la formation (approche-programme).

### **6.4 Soutenabilité de l'offre de formation**

**Seuils d'ouverture** : L'université met en place des seuils minimaux d'étudiants pour l'ouverture d'une mention et d'un enseignement. Les composantes qui ne respectent pas ces minima doivent assumer le coût de ces enseignements sur leur dotation. Un parcours ou une mention dont les effectifs étudiants sont inférieurs aux minima requis pourra ne pas être représenté à l'accréditation. L'université invite les directeurs de composantes et les responsables de formation concernés par cette situation à construire une nouvelle offre de formation avec un tronc commun plus important, à limiter le nombre de parcours et à y préférer un système d'enseignements optionnels dont l'ouverture est déclenchée par l'atteinte du nombre minimal d'étudiants.

Des éléments complémentaires sur le cadrage de la soutenabilité de l'offre de formation seront communiqués ultérieurement.

### **6.5 Suivi de la qualité de la formation**

Les équipes pédagogiques inscrivent leur formation dans une démarche d'amélioration continue. Pour cela, les outils de pilotage suivants sont mis en place :

- L'évaluation de la formation, pilotée au niveau de l'université, dont l'analyse des résultats donne lieu à un plan d'action élaboré par l'équipe pédagogique.
- L'évaluation des enseignements, au niveau de chaque composante.
- Le conseil de perfectionnement qui se réunit au moins une fois par an.
- La mise à disposition par l'université d'indicateurs de diagnostic pour l'équipe pédagogique.
- L'auto-évaluation régulière de la formation pour le dialogue stratégique et le HCERES.

### **6.6 Suivi de parcours**

L'établissement, les composantes et les équipes pédagogiques mènent un suivi de parcours académique et professionnel de leurs étudiants. Pour cela, des enquêtes de devenir sont conduites auprès des cohortes, analysées et prises en compte pour l'amélioration de la formation, notamment dans le cadre des conseils de perfectionnement et de l'évaluation HCERES.

### **6.7 Partenariats et conventionnements**

La composante formalise les différents partenariats que mènent ses équipes pédagogiques avec des organismes externes en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle de ses étudiants. Le partenaire doit satisfaire les critères de qualité de l'université.

## **7. Méthodologie et calendrier pour l'élaboration et la validation de l'offre de formation**

- Avril 2022 : Mise à disposition de la note de cadrage et du tableau technique
- 1<sup>er</sup> octobre 2022 : Chaque composante présente la structure souhaitée des formations (mentions convoitées et parcours identifiés pour chaque composante). Elle identifie les créations, abandons, renouvellements et modifications des parcours existants). Un tableau Excel sera fourni à cette fin.
- Novembre 2022 : Retour de la vice-présidence sur la création (après arbitrage entre composantes si nécessaire) et indications sur le format final des dossiers à compléter pour l'HCERES.
- 1<sup>er</sup> mars 2023 : Retour des documents pour le HCERES et pour l'université

## **8. Références réglementaires et glossaire**

Les références réglementaires sont tenues à jour par la DES et peuvent, comme de nombreux autres documents utiles, être consultés sur la page : <https://ernest.unistra.fr/des>

L'ensemble des cadres juridiques sont consultables via la page :

[https://ernest.unistra.fr/jcms/25081665\\_UDSPages/fr/cadres-juridiques-des-formations-de-l-universite](https://ernest.unistra.fr/jcms/25081665_UDSPages/fr/cadres-juridiques-des-formations-de-l-universite)

**9. Tableau de cadrage l'offre de formation 2024-2028**

		LICENCE	LICENCE PROFESSIONNELLE	BUT	MASTER	
<b>ARCHITECTURE ET ORGANISATION DE LA FORMATION</b>						
Nombre de semestres		6 semestres	6 semestres (L1 à L3)	2 semestres (S5 et S6, LP-L3)	6 semestres	4 semestres
Nombre d'ECTS <sup>3</sup> pour la délivrance d'un diplôme national		180 ECTS (30 ECTS par semestre <sup>4</sup> )	180 ECTS (30 ECTS par semestre <sup>2</sup> )	60 ECTS (30 ECTS par semestre <sup>2</sup> )	180 ECTS (30 ECTS par semestre <sup>2</sup> )	120 ECTS (30 ECTS par semestre <sup>2</sup> )
Volume horaire		Environ 250 heures par semestre, (soit 1500 h minimum), en présentiel, hybride ou EAD.	250 heures par semestre, en présentiel, hybride ou EAD	200 heures minimum, en présentiel, hybride ou EAD	Cf. PN : 2600 heures pour les spécialités secondaires et 2400h pour les spécialités tertiaires (dont 600h de Ptut), en présentiel, hybride ou EAD.	200 heures minimum par année en présentiel, hybride ou EAD.
Passerelles		Chaque parcours est invité à identifier une formation de LP ou de BUT vers laquelle une orientation est possible de manière à privilégier la fluidité de parcours au sein de l'offre de formation. Les modalités de mise en œuvre de la passerelle sont à préciser.	Chaque parcours est invité à identifier une formation de licence (voire de LP-L3) ou de BUT vers laquelle une orientation est possible de manière à privilégier la fluidité de parcours au sein de l'offre de formation. Les modalités de mise en œuvre de la passerelle sont à préciser.	Chaque parcours est invité à identifier une formation de LP ou de licence vers laquelle une orientation est possible de manière à privilégier la fluidité de parcours au sein de l'offre de formation. Les modalités de mise en œuvre de la passerelle sont à préciser.		
Contrat pédagogique		Chaque étudiant se voit proposer un contrat pédagogique qu'il doit signer.	Chaque étudiant se voit proposer un contrat pédagogique qu'il doit signer.	Chaque étudiant se voit proposer un contrat pédagogique qu'il doit signer.	Chaque étudiant se voit proposer un contrat pédagogique qu'il doit signer.	Chaque étudiant se voit proposer un contrat pédagogique qu'il doit signer.
<b>Organisation semestre et UE<sup>5</sup></b>	Nombre d'UE par semestre	Maximum 10 UE par semestre	Maximum 10 UE par semestre	Maximum 10 UE par semestre	Maximum 10 UE par semestre	Maximum 10 UE par semestre
	Répartition des coefficients par UE	Le coefficient est lié aux ECTS (1UE de 3ECTS = coef 3 ; 6 ECTS = coef 6, etc.)	Le coefficient est lié aux ECTS (1UE de 3ECTS = coef 3 ; 6 ECTS = coef 6, etc.)  Le projet tuteuré représente au moins un quart du volume de la formation, hors stage, le stage correspond à 1/3 des ECTS	Le coefficient est lié aux ECTS (1UE de 3ECTS = coef 3 ; 6 ECTS = coef 6, etc.)	Le coefficient est lié aux ECTS (1UE de 3ECTS = coef 3 ; 6 ECTS = coef 6, etc.)	Le coefficient est lié aux ECTS (1UE de 3ECTS = coef 3 ; 6 ECTS = coef 6, etc.)
	Tronc commun minimal entre les parcours <sup>6</sup>	L1 >= 75% des ECTS L2 >= 50% des ECTS	L1 >= 75% des ECTS L2 >= 50% des ECTS			M1 >= 25 % des ECTS
	Coefficients et ECTS au sein de la maquette	Varie dans un rapport de 1 à 5	Varie dans un rapport de 1 à 3			

<sup>3</sup> 1 ECTS correspond à 25 heures de travail étudiant (le temps présentiel, travail personnel, ...).

<sup>4</sup> Une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger, pour une ou plusieurs UE ou la totalité des UE d'un semestre, dans une autre université.

<sup>5</sup> Chaque unité d'enseignement (UE) est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

<sup>6</sup> Exceptions en LLCE.

COMPÉTENCES & CONNAISSANCES				
Compétences disciplinaires	<p>Au minimum 24 ECTS par semestre, alloués aux UE disciplinaires.</p> <p>Chaque composante veillera à ce qu'au moins une UE disciplinaire aborde les problématiques liées au développement durable (tels que la transition écologique, la durabilité) et aux enjeux sociétaux (tels que l'interculturalité, l'intégrité scientifique, la lutte contre les discriminations)</p> <p>La maîtrise de la langue française entre en compte dans l'évaluation des compétences disciplinaires.</p>	<p>Au minimum 24 ECTS par semestre, alloués aux UE disciplinaires.</p> <p>Chaque composante veillera à ce qu'au moins une UE disciplinaire aborde les problématiques liées au développement durable (tels que la transition écologique, la durabilité) et aux enjeux sociétaux (tels que l'interculturalité, l'intégrité scientifique, la lutte contre les discriminations)</p> <p>La maîtrise de la langue française entre en compte dans l'évaluation des compétences disciplinaires.</p>	<p>En lien avec le programme national un tiers du programme prendra appui sur des connaissances et compétences locales spécifiques.</p> <p>Chaque composante veillera à ce qu'au moins une UE disciplinaire aborde les problématiques liées au développement durable (tels que la transition écologique, la durabilité) et aux enjeux sociétaux (tels que l'interculturalité, l'intégrité scientifique, la lutte contre les discriminations)</p> <p>La maîtrise de la langue française entre en compte dans l'évaluation des compétences disciplinaires.</p>	<p>Au minimum 24 ECTS par semestre, alloués aux UE disciplinaires.</p> <p>Chaque composante veillera à ce qu'au moins une UE disciplinaire aborde les problématiques liées au développement durable (tels que la transition écologique, la durabilité) et aux enjeux sociétaux (tels que l'interculturalité, l'intégrité scientifique, la lutte contre les discriminations)</p> <p>La maîtrise de la langue française entre en compte dans l'évaluation des compétences disciplinaires.</p>
Compétences linguistiques <sup>7</sup>	<p>Pour chaque parcours de licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 1 UE de langue vivante étrangère par semestre pour non-spécialistes (3 ECTS par UE) ;</li> <li>- Et au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère soit en L1 ou en L2 ;</li> <li>- Et au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère en L3</li> </ul>	<p>Pour chaque parcours de LP-L3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 1 UE de langue vivante étrangère par semestre pour non-spécialistes (3 ECTS par UE).</li> </ul>	<p>Pour chaque parcours de BUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 1 UE de langue vivante étrangère par semestre pour non-spécialistes (3 ECTS par UE) ;</li> <li>- Et au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère soit en BUT1 ou en BUT2 ;</li> <li>- Et au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère en BUT3</li> </ul>	<p>Pour chaque parcours de master :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 1 UE de langue vivante étrangère par année (3 ECTS par UE).</li> <li>- Ou au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère en M1 et M2.</li> </ul> <p>(ne s'applique pas aux parcours entièrement dispensés en langue étrangère)</p>
Compétences numériques	<p>Pour chaque parcours de licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins un enseignement de développement des compétences numériques</li> </ul>	<p>Pour chaque parcours de LP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins un enseignement de développement des compétences numériques</li> </ul>	<p>Cf. PN</p> <p>-</p>	<p>Pour chaque parcours de Master :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins un enseignement d'utilisation des outils numériques liés à la discipline</li> </ul>
Compétences méthodologiques	<p>Au 1<sup>er</sup> semestre, cette compétence peut faire l'objet d'un enseignement autonome (3 ECTS) ou être intégrée dans un ou plusieurs enseignements disciplinaires.</p> <p>Les compétences rédactionnelles et de communication à l'oral peuvent être intégrées à cette UE.</p>	<p>Dans le cas d'une LP en 180 ECTS, les préconisations Licence s'appliquent.</p>	<p>Cf. PN</p>	

<sup>7</sup> Exceptions en LLCE et LSHA.

<b>PREPARATION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>				
Projet professionnel de l'étudiant	Entre le S2 et le S6 chaque parcours propose 3UE de Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE) et connaissance du monde économique et professionnel (3 ECTS par UE).	Dans le cas d'une LP en 180 ECTS, les préconisations Licence s'appliquent.	Le Projet et Professionnel de l'Étudiant (PPE) est construit sur l'ensemble de la formation pour permettre à l'étudiant de s'interroger sur l'adéquation entre ses souhaits professionnels immédiats et futurs.	Au moins une UE de préparation à l'insertion professionnelle (3 ECTS) en M1 ou M2.
Mise en situation professionnelle, projet tutoré, stage/alternance <sup>8</sup>	<p>Au minimum une UE en L2 et L3.</p> <p>Ces UE pourront correspondre à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un stage professionnel court en lien avec le cœur de formation (minimum 3 à 4 semaines L2)</li> <li>- Un stage long, ou un stage de recherche ou une période d'alternance.</li> <li>- Un projet tutoré/ mission professionnelle</li> <li>- Une initiation à la recherche avec la rédaction d'un mémoire</li> <li>- Une UE étudiant entrepreneur</li> <li>- Tout autre dispositif lié à la professionnalisation</li> </ul> <p>La valeur de chaque UE sera au minimum de 3 ECTS. Elle peut combiner plusieurs des activités mentionnées.</p> <p>Ces mises en situation professionnelle peuvent faire l'objet d'UE autonomes ou être intégrées dans plusieurs UE disciplinaires.</p>	Stage obligatoire d'une durée de 12 à 16 semaines en LP-L3. Les UE stage et de projet tutoré sont non-compensables.	<p>600 heures de projets tuteurés sont réparties sur les trois années, avec chaque année un minimum de 150 heures et un maximum de 250 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les spécialités secondaires, au moins 50 % des heures étudiants sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle</li> <li>- Pour les spécialités tertiaires, au moins 40 % des heures étudiants sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnel.</li> <li>- Les stages sont répartis selon le calendrier suivant : 8 à 12 semaines les 4 premiers semestres ; 12 à 16 semaines la dernière année</li> </ul>	<p>En M1 au moins une UE de mise en situation professionnelle (minimum 6 ECTS)</p> <p>En M2 au moins une UE de mise situation professionnelle (minimum 12 ECTS)</p> <p>Ces UE pourront correspondre à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un stage professionnel court (minimum 3 à 4 semaines M1 ou 6 semaines en M2)</li> <li>- Un stage long, un stage recherche ou une période alternance.</li> <li>- Un projet tutoré/ mission professionnelle</li> <li>- Un mémoire de recherche</li> <li>- Une UE étudiant entrepreneur</li> </ul> <p>Chaque étudiant doit réaliser un mémoire de recherche et un stage durant son cursus de Master.</p>

<sup>8</sup> Les parcours comptant plus de 200 étudiants en L3 peuvent adapter ces modalités en ne proposant qu'une UE de professionnalisation sur l'ensemble du cycle.

CERTIFICATIONS				
En langue anglaise	Tout étudiant doit s'être présenté à une certification en anglais pour obtenir son diplôme de Licence.	Tout étudiant doit s'être présenté une certification en anglais pour obtenir son diplôme de Licence Pro.	Tout étudiant doit s'être présenté à une certification en anglais pour obtenir son diplôme de BUT.	
Dans une autre langue	Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.
PIX : certification aux compétences numériques	Certification recommandée. Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Certification recommandée. Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Certification recommandée. Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	
ECRI+ : certification aux compétences en français écrit	Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Si la composante intègre la certification dans ses MECC, elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.	Si la composante intègre la certification dans ses MECC ,elle doit assurer une préparation dans le cadre d'un enseignement dédié ou partiellement dédié.
Autres certifications	Toute certification à finalité professionnelle proposée aux étudiants doit faire l'objet d'un accompagnement par la composante pour en faciliter l'acquisition			

**PILOTAGE**

Au niveau de la mention	Caractériser l'équipe enseignante de mention et le/les responsable(s) de mention.	Caractériser l'équipe enseignante de mention et le/les responsable(s) de mention.	Caractériser l'équipe enseignante de mention et le/les responsable(s) de mention.	Caractériser l'équipe enseignante de mention et le/les responsables de mention. Le (co)-responsable de mention est titulaire d'une HDR.
	Mise en place d'un conseil de perfectionnement par mention. Ce conseil se réunit à minima une fois par an.	Mise en place d'un conseil de perfectionnement par mention. Ce conseil se réunit à minima une fois par an.	Mise en place d'un conseil de perfectionnement par mention. Ce conseil se réunit à minima une fois par an.	Mise en place d'un conseil de perfectionnement par mention. Ce conseil se réunit à minima une fois par an.
Au niveau du parcours et de l'UE	Caractériser l'équipe enseignante de parcours avec un responsable de parcours.	Caractériser l'équipe enseignante de parcours avec un responsable de parcours.	Caractériser l'équipe enseignante de parcours avec un responsable de parcours.	Caractériser l'équipe enseignante de parcours avec un responsable de parcours.
Directeur des études/référent	Chaque mention a un directeur des études et/ou référent. (éventuellement commun à plusieurs mentions)	Chaque mention a un directeur des études et/ou référent. (éventuellement commun à plusieurs mentions)	Chaque mention (spécialité) a un directeur des études et/ou référent. (éventuellement commun à plusieurs mentions)	Chaque mention a un directeur des études et/ou référent. (éventuellement commun à plusieurs mentions)
Evaluation des mémoires	Au moins un membre de chaque jury de mémoire doit être enseignant ou enseignant chercheur titulaire	Au moins un membre de chaque jury de mémoire doit être enseignant ou enseignant chercheur titulaire	Au moins un membre de chaque jury de mémoire doit être enseignant ou enseignant chercheur titulaire	Au moins un membre de chaque jury de mémoire doit être titulaire d'une HDR.
Adossement recherche	Souhaitable : Chaque licence identifie au minimum une structure de recherche en lien avec le cœur de formation, dont les membres interviennent dans la formation	Souhaitable : Chaque LP identifie au minimum une structure de recherche en lien avec le cœur de formation, dont les membres interviennent dans la formation	Souhaitable : Chaque BUT identifie au minimum une structure de recherche en lien avec le cœur de formation, dont les membres interviennent dans la formation	Obligatoire : Chaque master identifie au minimum une structure de recherche dont les membres interviennent dans la formation et dont les travaux sont en lien avec les spécificités du parcours de Master
Matrice de formation	Chaque mention présente une déclinaison de ses enseignements sous la forme d'une matrice des compétences en cohérence avec les fiches RNCP associées. Ces fiches sont à énumérer.	Chaque mention présente une déclinaison de ses enseignements sous la forme d'une matrice des compétences en cohérence avec les fiches RNCP associées. Ces fiches sont à énumérer.	Chaque mention présente une déclinaison de ses enseignements sous la forme d'une matrice des compétences en cohérence avec les fiches RNCP associées. Ces fiches sont à énumérer.	Chaque mention présente une déclinaison de ses enseignements sous la forme d'une matrice des compétences en cohérence avec les fiches RNCP associées. Ces fiches sont à énumérer.
Seuil minimum d'ouverture d'une mention <sup>9</sup>	50 étudiants Par mention et année de licence, y compris à l'entrée de la L3	15 étudiants en LP-L3	15 étudiants Par mention et année de BUT, y compris à l'entrée du BUT3	15 étudiants
Seuil minimum d'ouverture d'un enseignement <sup>10</sup>	15 étudiants	15 étudiants	15 étudiants	10 étudiants
Modalité d'évaluation des connaissances et des compétences	Préciser pour chaque UE les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (nature des épreuves, rythme, coefficients). L'ECI ou toute forme d'évaluation formative sera encouragée.	Préciser pour chaque UE les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (nature des épreuves, rythme, coefficients). L'ECI ou toute forme d'évaluation formative sera encouragée.	Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.	Préciser pour chaque UE les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (nature des épreuves, rythme, coefficients). L'ECI ou toute forme d'évaluation formative sera encouragée.

<sup>9</sup> Les composantes qui ne respectent pas ces minima devront assurer le coût de l'enseignement sur leur dotation. L'université se réserve le droit de ne pas présenter à l'accréditation les formations dont les effectifs étudiants historiques sont inférieurs aux minima.

<sup>10</sup> Les composantes qui ne respectent pas ces minima devront assurer le coût de l'enseignement sur leur dotation.

